



AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura prise de décision sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil, soit le lundi 5 octobre 2026 à 19h30 au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Résumé :

Demande de dérogation mineure, agrandissement de l'usine - matricule 6052 81 8785

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement de l'usine Solisco situé sur le matricule 6052 81 8785;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale permise est de 9 mètres, alors que la demande vise une hauteur de 10 mètres, ce qui déroge d'un (1) mètre selon l'article 4.7.2 du règlement de zonage 198-2007 ;

CONSIDÉRANT QUE la distance d'éloignement permise pour un bâtiment industriel dans la zone I-2 est de 40 mètres, ce qui déroge de 19.58 mètres par rapport à la 10^e Rue dans la zone I-2, selon l'article 19.10.1 du règlement de zonage 198-2007 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une aire de protection avec plantation d'arbres à une distance de 2 mètres plutôt que la profondeur minimale de 5 mètres dans la zone I-2, ce qui déroge de 3 mètres selon l'article 19.10.2 du règlement de zonage 198-2007;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser 150 cases de stationnement au lieu de 297 comme prévu à l'article 11.3.3 du règlement de zonage 198-2007, ce qui déroge de 147 cases.

_____signé_____

Nadia Bisson
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 septembre 2026

_____signé_____

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière